

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Date de la convocation : 16 MARS 2026

N°2026-03-15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars à 20H30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 18

PAILLARES Bernard, RISPE Laurence, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, MAYMAT Philippe, MALY Véronique, LORMIERES Philippe, BELDA Laure, LOMBRAIL Sébastien, FORESTIÉ Edouard, CANTALOUBE Julie, SERNY Philippe, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, MONTELS Nathalie, ROUMAGNAC Loïc, SALAT Marie-Morgane, BOURNET Fabien

Absente excusée : 1

CASTANIÉ Alice donne pouvoir à CANTALOUBE Julie
Madame SALAT Marie-Morgane a été élue secrétaire.

Objet : Désignation de deux représentants du conseil municipal au sein de l'AIPADAV

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Saint-Nauphary est membre de l'AIPADAV (Association Intercommunale pour l'Aide au Développement et à l'Animation de la Vallée du Tarn et du Tescou).

Conformément aux statuts de l'association, il convient de procéder à la désignation de deux représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein de cette instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Désigne en qualité de représentants du conseil municipal auprès de l'AIPADAV :
 - LOMBRAIL Sébastien
 - SERNY Philippe

Les représentants ainsi désignés participeront aux réunions et travaux de l'association et y représenteront la commune.

La présente délibération sera transmise à l'AIPADAV pour information.

Adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 21 Mars 2026.

Le Maire,
Bernard PAILLARÈS



Le secrétaire
SALAT Marie-Morgane

LE MAIRE
Bernard PAILLARÈS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21/06/26
et publication ou notification
du 21/03/202689

